



Licenciement et stock options

Par **lioruni**, le **29/10/2009** à **12:19**

Bonjour,

Lorsque j'étais salariée entre 1999 et 2005 dans le groupe AAA., j'ai souscrit en 2003 à des actions via des stocks options. J'ai été licenciée en Octobre 2005, et AAA.. n'était pas encore cotée en bourse.

J'ai appris par hasard, que cette société est cotée en bourse depuis quelques années. J'ai demandé cette année au DRH de cette société, comment procéder pour liquider mes actions, et il me répond que " je ne bénéficie plus de stock options au sein de l'entreprise dans la mesure où je n'ai pas réalisé les démarches requises dans les délais impartis."

Dans le contrat que j'ai, rien n'est précisé par rapport au délai pour lever les stocks options. De plus, comment pouvais je réaliser les démarches alors que je n'ai jamais été informée officiellement de l'entrée en bourse de ce groupe AAA..

Je voudrais savoir si j'ai droit à ces actions ou non.

Cordialement